

COMMUNE DE PENTA-DI-CASINCA (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 27 décembre 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Jean-Marc Marie GANDOIN, époux de Mme Sylviane Marie LUCCA, dt à PENTA-DI-CASINCA (20213), Folelli, route du San Pellegrino, I Pozzi, né à SIDI BEL ABBES (ALGERIE), le 29 septembre 1951.

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE PENTA-DI-CASINCA (Haute-Corse) :

Une parcelle de terre plantée d'avocats cadastrée section A n°303 ldt FONDI SOPRANI (00ha 66a 30ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Jean-Mathieu NICOLAI